

Modernisation des infrastructures portuaires

Le PAD et NEGRI signent une convention

Le Port Autonome de Douala (PAD) et la société française NEGRI signent une convention pour la construction du quai 17 et la modernisation du terminal à conteneurs. Un projet de 70 milliards FCFA qui répond aux enjeux croissants du trafic portuaire et positionne le Cameroun comme un hub logistique régional.

P. 10



Énergie

Le gouvernement annonce plus de délestages en 2025

Selon le communiqué du ministre de l'Eau et de l'Energie, l'année 2024 a été marquée par des perturbations sur le réseau interconnecté Sud. Conséquence du faible volume d'eau dans les barrages réservoirs.

P. 9



La Lettre de la BOURSE

Journal de l'Economie et des Marchés de Capitaux

Fondé le 18 Février 2003 - Récépissé N° 023/RDJ/C19/BASC

N° 201 du 23 Janvier 2025 - Prix : Cameroun 400 F.cfa - Cemac 600 F.cfa

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Salomon Douala Epale

PROGRAMME PHYTOSANITAIRE AFRICAIN

Un instrument pour sauver les échanges commerciaux

Ce lundi 20 janvier 2025 à Douala, le Cameroun a abrité et est allé à l'école de la préservation, la promotion et de la protection de l'environnement commercial de ces produits agricoles.

P. 11



CAMEROUN : EXÉCUTION DU BUDGET 2025

59,8 milliards de Fcfa pour reconstruire le Sud-ouest

Le ministre des Finances Louis Paul Motaze en lançant le budget de l'Etat pour le compte de l'exercice 2025 à Buéa le 15 Janvier :

- Déroule les projets centrés sur la reconstruction des infrastructures et le renforcement des entreprises fragilisées par la guerre dans le Sud-ouest.
- Invite les acteurs de la chaîne budgétaire à « prendre conscience de leurs responsabilités » pour réaliser le budget de l'Etat.
- Et saisit l'occasion pour répondre aux critiques nées au lendemain de la promulgation de la loi sur la "Fiscalité locale".

Pp. 6-7



Introduction en Bourse

BgfiBank présente son projet à la Cosumaf

Les détails du projet d'introduction de la Banque Gabonaise française internationale (BgfiBank) à la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique Centrale (Bvmac) ont été présentés à la Cosumaf le 21 janvier 2025.

P. 3



Projet de construction de l'Hôtel du lac municipal à Yaoundé



Plusieurs milliards engloutis

Le nouveau plan d'aménagement présenté le 21 Janvier 2025 fait état de ce que le lac sera désormais un centre de loisirs avec plusieurs infrastructures sauf l'hôtel promis depuis des années.

P. 5

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Moody's anticipe une croissance renforcée en 2025

L'Afrique Subsaharienne pourrait enregistrer une croissance économique de 4,2 % en 2025, contre 3,8 % estimée pour 2024. Cette prévision optimiste, révélée par Moody's Ratings dans son rapport « Sovereign – Sub-Saharan Africa: 2025 outlook stable as financing conditions improve; but debt costs still high », met en avant une stabilisation des conditions financières et des investissements stratégiques.



Selon le rapport, cette accélération de la croissance repose sur plusieurs facteurs clés : Assouplissement des conditions financières : Avec une baisse des taux d'intérêt et une meilleure accès au financement international, les pays pourront financer leurs projets structurants ; Investissements dans les infrastructures et l'énergie : Ces secteurs continuent de jouer un rôle central dans le développement régional ; Expansion du secteur des services : Le numérique, les services financiers et les télécommunications se développent rapidement et soutiennent la diversification économique ; Hausse des prix des matières premières : Une augmentation des revenus d'exportation, grâce à des produits comme le pétrole, les minéraux et les produits agricoles, devrait renforcer les budgets des États.

Les pays de la région poursuivent leur redressement post-pandémique, après des années marquées par des crises successives telles que la Covid-19, l'inflation mondiale et les conflits géopolitiques. L'Afrique subsaharienne pourrait ainsi dépasser la moyenne de croissance des dix dernières années, malgré les nombreux

obstacles rencontrés.

Moody's souligne également l'importance des réformes économiques, en particulier celles qui visent à améliorer l'environnement des affaires et à attirer davantage d'investissements directs étrangers (IED). Ces derniers, essentiels pour la création d'emplois et le transfert de technologies, devraient jouer un rôle moteur dans la croissance à moyen terme.

Malgré ces perspectives prometteuses, des défis persistent. Les coûts élevés du service de la dette et les besoins impérieux de financement extérieur continuent de menacer la stabilité économique de certains pays. Par ailleurs, les réserves de change utilisables restent insuffisantes pour faire face à ces obligations, augmentant les risques de défaut souverain.

Pour capitaliser sur ces perspectives positives, les gouvernements doivent non seulement miser sur des politiques inclusives mais aussi diversifier leurs économies afin de réduire leur dépendance aux matières premières. Cette stratégie permettra de consolider les bases d'une croissance durable et résiliente en Afrique Subsaharienne.

Amina Ayichatou (stagiaire)

PÉNURIES DANS LE SECTEUR DES OLÉAGINEUX

L'huile de palme au Cameroun face à de nouveaux défis économiques

Le secteur de l'huile de palme au Cameroun est sous tension. Selon l'Association des raffineurs des oléagineux du Cameroun (Asroc), le pays pourrait faire face à une flambée des prix courant 2025, conséquence directe d'un déficit de production qui s'est aggravé en 2024.

Avec une production nationale annuelle stagnante autour de 500 000 tonnes pour une demande industrielle estimée à 2,4 millions de tonnes, le pays fait face à un déficit abyssal de 200 000 tonnes, contre 160 000 tonnes l'année précédente.

« Les industries de la deuxième transformation ont augmenté leurs capacités de production, mais les champs n'ont pas suivi », explique Jacques Kemleu, Secrétaire général de l'Asroc. La problématique foncière, identifiée par le président de la République comme un frein majeur, reste d'actualité. Le manque de terres disponibles pour de nouvelles plantations, associé à l'absence de renouvellement des surfaces existantes et à une distribution insuffisante d'intrants, ralentit le développement de la filière.

Malgré ces difficultés, la filière reste un pilier économique majeur, employant plus de 60 000 personnes. Une augmentation de la production pourrait générer jusqu'à 150 000 emplois directs, selon les experts. Ce potentiel reste toutefois freiné par des perspectives internationales moroses. Les plus grands producteurs mondiaux, l'Indonésie et la Malaisie, subissent également le vieillissement de leurs plantations et



des aléas climatiques, limitant l'offre exportable et provoquant une hausse des prix depuis janvier 2025.

Dans ce contexte, des experts suggèrent une diversification des huiles utilisées. L'huile de soja et l'huile de tournesol, actuellement moins chères et plus attractives sur le marché international, pourraient offrir une solution viable pour atténuer la dépendance à l'huile de palme. Ces alternatives présentent également l'avantage de réduire la pression sur les plantations locales, tout en répondant aux besoins croissants du marché camerounais.

La filière huile de palme au Cameroun doit faire face à des défis multiples, mais la transition vers d'autres huiles végétales pourrait offrir une piste économique et stratégique intéressante pour pallier les déficits actuels.

Yveline M. Douala

La Lettre Sarl

- Société spécialisée dans la communication des marchés des capitaux (Appels publics à l'épargne, émission des bons de trésor, etc.)
- Edition des journaux (La Lettre de la Bourse et Kaso'o)

Directeur Général
Salomon Douala Epale



Directeur de la Publication
Salomon Douala Epale
Tél. (237) 223.41.12.57
- 677.53.20.32
E-mail : salomondoualepale@gmail.com

Direction Administrative et Financière
Hugo Bougna
Conseiller à la Rédaction
Dr. Jérémie Toko

Rédacteur en Chef
Salomon Douala Epale

Secrétaire de rédaction
Emmanuel Um

Rédaction Centrale
S. Douala Epale
Bougna Etoukan Z. R.
Dagoro Etoukan
Yveline M. Douala
Amina Ayichatou (stagiaire)

Desk Yaoundé
Coordinateur
Francisca Ewandjé E.
(237) 677.60.47.58
Philippe Baba
(237) 696.97.32.17

Gabon
Isaac Makanga
Tél. +241 627 80 606

Tchad
Mericie Fils
Tél. +235 66 30 73 75

Service commercial et marketing
Dieudonné Seh
(237) 696 04 51 50

Infographie
Ingenieur Joseph Moussi
(237) 674.06.64.24
(237) 698.52.32.11
E-mail : joemoussi@gmail.com

Impression
JV Graf, Yaoundé

Distribution Cameroun
Fedipress

Gabon
Sogapresse

Tchad
Hisseine Mersile Atti
Mahamat

3^e ÉDITION DE LA « JOURNÉE SOCIALE » DE L'ASSOCIATION DES FEMMES BONA EKAMBI

Des cadeaux de Noël aux enfants démunis

La 3^e édition de la Journée Sociale de l'association des femmes Bona Ekambi, parrainée par la Communauté urbaine de Douala, a permis de redonner le sourire à 400 enfants de Bonapriso et ses environs.

Ce geste de solidarité, soutenu par plusieurs partenaires, s'inscrit dans une décennie d'engagement pour l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables. Le 21 décembre 2024, l'enceinte de l'église évangélique de Bonapriso s'est animée pour accueillir la 3^e édition de la journée sociale organisée par l'association des femmes Bona Ekambi. Cette initiative, dédiée aux enfants des quartiers Bonapriso, Yupwè et Nganguè, a marqué les esprits grâce à une organisation soignée et à un esprit de convivialité.

Sous la coordination de Madame Moukoko, représentante de Women Clean City et par ailleurs présidente



de l'association, plus de 400 enfants âgés de 10 ans au plus ont reçu des cadeaux en cette période festive. Ces enfants, issus de familles défavorisées, ont été les principaux bénéficiaires d'une action qui place la solidarité au cœur des priorités de l'association.

La réussite de cet événement a été rendue possible grâce à l'appui d'entreprises citoyennes telles que

Hysacam, Boissons du Cameroun et Women Clean City. Ces partenaires, engagés pour un développement inclusif, ont permis à l'association de mobiliser les ressources nécessaires pour transformer une journée ordinaire en une fête mémorable pour les enfants.

Le pasteur de la chapelle hôte de l'église évangélique du Cameroun, a donné sa bénédiction en

ouverture de l'événement, suivie par une présentation du programme par deux fillettes jouant le rôle de maîtresses de cérémonie. Le moment fort a été marqué par l'intervention de Madame Moukoko, qui a exprimé sa gratitude envers l'église, les partenaires et les bénévoles ayant contribué à la réussite de cette journée.

Cette « journée sociale » n'a pas seulement permis de distribuer des cadeaux. Elle a aussi offert un espace d'échange, de joie et de partage, où chaque enfant a pu se sentir valorisé. Dans un contexte où les défis économiques pèsent lourdement sur les familles, de tels gestes rappellent l'importance de la communauté et de l'entraide.

L'association Bona Ekambi espère pérenniser cette initiative et inspirer d'autres organisations à suivre son exemple. À travers ce type de projets, elle ambitionne de bâtir une société plus solidaire et inclusive, où chaque enfant, quelle

que soit son origine, pourra s'épanouir pleinement.

En investissant dans les générations futures, Madame Moukoko la présidente de l'association des femmes Bona Ekambi cherche à renforcer les liens communautaires et à offrir des perspectives d'espoir aux enfants les plus démunis. Cette ambition se traduit par une organisation rigoureuse et des partenariats solides, qui font de l'association un acteur clé de la solidarité à Douala.

Créée il y a 10 ans, l'association des femmes Bona Ekambi s'illustre par son engagement dans des projets à fort impact social. Outre l'arbre de Noël, elle est active dans des initiatives variées, notamment dans les hôpitaux où elle apporte assistance et réconfort aux patients et à leurs familles. Cette troisième édition de la « journée sociale » témoigne de la pérennité et de l'impact croissant de ses actions.

Amina Ayichatou (stagiaire)

INTRODUCTION EN BOURSE

BgfiBank présente son projet à la Cosumaf

Les détails du projet d'introduction de la Banque Gabonaise française internationale (BgfiBank) à la Bourse des valeurs mobilières de la l'Afrique Centrale (Bvmac) ont été présentés à la Cosumaf le 21 janvier 2025.

Selon nos sources, le siège de la Commission de Surveillance du Marché financier de l'Afrique Centrale (Cosumaf) à Libreville (Gabon) a abrité, le 21 janvier 2025, une rencontre entre le président de l'institution, Jacqueline Adiaba Nkembe assistée de quelques collaborateurs et Henri-Claude Oyima, président directeur général de BgfiBank accompagné d'Ulrich Gambigha, directeur général de BgfiBourse. La rencontre a eu pour objet, la présentation

officielle à la Cosumaf des détails du projet de l'introduction en bourse de l'institution bancaire projetée pour l'année 2025.

Cette entrevue fait suite à la déclaration d'Henri-Claude Oyima concernant le projet, lors de l'inauguration du nouveau siège de la Banque à Douala (Cameroun) il y a quelques semaines.

Il réaffirme ainsi sa volonté de faire introduire la banque gabonaise à la côte de la Bvmac.

Cependant, les détails de l'opération n'ont pas été rendus publics. Les potentiels investisseurs devront attendre la confection de la note d'information et de l'obtention de son visa à la Cosumaf.

Salomon Douala Epale



De gauche à droite : Jean Claude Oyima, Jacqueline Adiaba Nkembe et Ulrich Gambigha (Dg BgfiBourse)

MARCHÉ MONÉTAIRE DE LA CEMAC

Le Gabon veut lever 977 milliards FCFA sur le marché des titres publics en 2025

Le Trésor public gabonais projette de mobiliser 977,5 milliards FCFA en 2025 sur le marché des titres publics de la Cemac. Cette enveloppe, composée de Bons et Obligations de trésor assimilables, servira à refinancer les dettes arrivant à échéance et à financer des projets de développement, dans un contexte régional marqué par des défis financiers accrus.

En 2025, le Gabon poursuit sa quête de capitaux sur le marché des titres publics de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac). Le pays ambitionne de lever 977,5 milliards FCFA, répartis entre 547,5 milliards FCFA en Bons de trésor assimilables (BTA) et 430 milliards FCFA en Obligations de trésor assimilables (OTA). Cette enveloppe marque une augmentation de 15 % par rapport à l'objectif de 854 milliards FCFA fixé en 2024.

Ces fonds seront principalement destinés au refinancement des prêts arrivant à échéance et au financement des projets ins-



Le nouveau siège du Trésor public Gabonais

crits dans le « Plan national de développement pour la Transition ». Avec cette initiative, le Gabon rejoint le Cameroun et le Tchad, qui prévoient respectivement de

lever 1 130 milliards FCFA et 400 milliards FCFA en 2025.

Cependant, les perspectives ne sont pas sans défis. Le resserrement de la liquidité

sur le marché régional, combiné à une nouvelle réglementation de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), pourrait compliquer l'accès aux financements. En effet, la Cobac a revu à la hausse les taux de pondération des risques souverains pour certains pays, une mesure dissuasive pour les banques exposées aux dettes des États.

Malgré ce contexte difficile, le marché des titres publics reste un outil clé pour les pays de la Cemac. Il permet non seulement de mobiliser des ressources au-delà des avances directes de la Banque centrale, mais aussi de fournir aux investisseurs institutionnels et particuliers des opportunités de placement sûres et rentables.

En s'appuyant sur ce mécanisme, le Gabon entend non seulement honorer ses engagements financiers, mais également accélérer la mise en œuvre de ses projets de développement, contribuant ainsi à renforcer la stabilité économique de la région.

Emmanuel Um

FINANCES PUBLIQUES ET RELATIONS INTERNATIONALES

La France, troisième créancier bilatéral du Cameroun

Avec un encours de dette de 912,4 milliards FCFA en 2022, la France se positionne comme l'un des principaux créanciers du Cameroun, derrière le Maroc et l'Égypte. Ce poids financier, reflet des liens historiques entre les deux pays, s'accompagne d'une baisse progressive des engagements depuis 2021, dans un contexte de restructuration des finances publiques.

En 2022, la France a consolidé sa position comme l'un des créanciers bilatéraux majeurs du Cameroun, avec un encours de dette évalué à 912,4 milliards FCFA, selon le Trésor public français. Ce montant place le Cameroun au quatrième rang des pays africains les plus endettés auprès de la France, derrière le Maroc (2 036 milliards FCFA), l'Égypte (1 038,3 milliards FCFA)



et la Côte d'Ivoire (972,7 milliards FCFA).

Ces dettes, souvent octroyées sous forme d'aides au développement ou de crédits commerciaux, transitent via des institutions telles que l'Agence française de déve-

loppement (AFD), BPI Assurance Export et Natixis. Le Cameroun continue de bénéficier de financements pour soutenir ses projets d'infrastructure, bien que l'encours de la dette française ait enregistré une baisse significative : de 992,3

milliards FCFA en 2021 à 801,4 milliards FCFA à fin septembre 2023, soit une réduction de 11,5 % en deux ans.

Sur le plan régional, les pays de la Cemac (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) partagent une dette totale envers la France de 2,24 milliards d'euros (1 470 milliards FCFA). À titre de comparaison, les pays de l'Uemoa (Union économique et monétaire ouest-africaine) sont plus endettés avec un encours de 3,73 milliards d'euros (2 448 milliards FCFA).

Cette dynamique reflète une tendance globale à la réduction des dettes publiques dans la zone Cemac. Le Cameroun a vu sa dette extérieure totale passer de 8 297 milliards FCFA en 2022 à 8 052 milliards FCFA à fin septembre

2023, selon une note de la Caisse autonome d'amortissement (CAA).

Pourtant, la France reste un partenaire commercial et financier de premier plan. Elle s'impose comme le troisième fournisseur du Cameroun, avec des exportations atteignant 404,2 milliards FCFA en 2022, représentant 8,2 % des importations du pays, derrière la Chine.

Dans un contexte de révision des politiques d'endettement et de mobilisation accrue des ressources domestiques, le Cameroun devra équilibrer son recours à l'endettement extérieur tout en maintenant ses relations stratégiques avec ses partenaires bilatéraux. Cette gestion prudente est essentielle pour financer le développement sans alourdir indûment le poids de la dette publique.

Dagoro Etroukan

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE L'AFRIQUE CENTRALE

BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE N° 2185 DU 22/01/2025

OPCVM : FONDS COMMUN DE PLACEMENT ET SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Société de gestion	Dépositaire	OPCVM	Catégorie	Origine	Précédente		Actuelle		Variation		
					Valeur	Date	Valeur	Date	Origine		Préc.
									Date	%	
Quotidiennes											
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP AB AVENIR	D	1 000	1 166,95	10/01/2025	1 167,61	17/01/2025	21/09/2023	16,76%	0,06%
EDC ASSET MANAGEMENT CEMAC	ECOBANK CAMEROUN	FCP ECOBANK MONETAIRE CEMAC	M	1 000	1 081,31	10/01/2025	1 082,29	17/01/2025	07/03/2020	8,23%	0,09%
Hebdomadaires											
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	UBA BANK CAMEROUN	FCP AB CASH	M	10 000	11 765,22	10/01/2025	11 776,73	17/01/2025	19/08/2021	17,77%	0,10%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	UBA BANK CAMEROUN	FCP AB INVEST	O	10 000	11 908,74	10/01/2025	11 919,35	17/01/2025	19/08/2021	19,19%	0,09%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP PERFORMANCE	O	10 000	11 127,02	10/01/2025	11 134,97	17/01/2025	11/08/2022	11,35%	0,07%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP CAP OBLIGATIONS	O	10000	11 482,68	10/01/2025	11 491,30	17/01/2025	25/03/2022	14,91%	0,08%
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP AB DIVERSIFIE	D	10000	10 705,25	10/01/2025	10 715,30	17/01/2025	18/09/2023	7,15%	0,08%
ASCA ASSET MANAGEMENT	ASCA	FCP ASCA LIQUIDITES	M	10000	13 802,69	03/01/2025	13 813,60	10/01/2025	03/02/2017	38,14%	0,08%
ASCA ASSET MANAGEMENT	ASCA	FCP ASCA PATRIMOINE	O	10000	14 855,79	03/01/2025	14 879,06	10/01/2025	03/02/2017	48,79%	0,16%
ASCA ASSET MANAGEMENT	CREDIT DU CONGO	FCP ASCA HORIZON	O	10 000	13 881,09	03/01/2025	13 931,01	10/01/2025	11/05/2018	39,31%	0,36%
ASCA ASSET MANAGEMENT	ASCA	FCP CRBC PROSPERITE	O	10 000	12 694,56	03/01/2025	12 707,93	10/01/2025	26/06/2020	27,08%	0,11%
ASCA ASSET MANAGEMENT	CREDIT DU CONGO	FCP Wafa ASSURANCE CEMAC	O	10 000	10 666,11	03/01/2025	10 674,51	10/01/2025	26/11/2021	6,75%	0,08%
CORRIDOR ASSET EDC ASSET MANAGEMENT CEMAC	ECOBANK CAMEROUN	FCP CORRIDOR FCP ECOBANK OBLIGATAIRE CEMAC	M	10 000	13 367,00	08/01/2025	13 382,54	16/01/2025	21/07/2020	33,83%	0,12%
ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	Afriland First Bank	FCP ELITE CAPITAL INVEST	O	10 000	11 672,61	10/01/2025	11 684,90	17/01/2025	12/08/2022	16,85%	0,11%
ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	Afriland First Bank	FCP ELITE CAPITAL RECORD	D	10 000	11 629,47	10/01/2025	11 642,16	17/01/2025	12/08/2022	16,42%	0,11%
ELITE CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	CCA -Bank	FCP CCA PERFORMANCE	O	10 000	11 686,98	10/01/2025	11 696,50	17/01/2025	20/01/2023	16,97%	0,08%
ENKO CAPITAL CENTRAL AFRICA	UBA CAMEROUN	FCP ENKO CAPITAL PALMARES	O	10 000	11 639,30	09/01/2025	11 657,45	16/01/2025	20/12/2022	16,57%	0,16%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS CONFORT	O	10 000	11 731,00	07/01/2025	11 743,00	14/01/2025	19/07/2022	17,43%	0,10%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS TRESO PRIVILEGE	M	10 000	11 468,00	07/01/2025	11 473,00	14/01/2025	19/07/2022	14,73%	0,04%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS PROMO PME	M	10 000	11 309,00	07/01/2025	11 318,00	14/01/2025	19/07/2022	13,18%	0,08%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	O	10 000	14 017,80	03/01/2025	14 032,13	10/01/2025	21/12/2018	40,32%	0,10%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST LIQUIDITES	M	10 000	11 779,78	03/01/2025	11 790,20	10/01/2025	17/09/2021	17,90%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	O	100 000	119 092,26	03/01/2025	119 197,32	10/01/2025	05/04/2021	19,20%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	A	100 000	117 963,33	01/01/2025	117 949,78	03/01/2025	06/08/2021	17,95%	-0,01%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	ECOBANK CAMEROUN	FCP HARVEST TRESORERIE	M	10 000	12 973,49	03/01/2025	12 985,36	10/01/2025	11/10/2019	29,85%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP BGFIBank ATLAS	O	100 000	112 095,57	03/01/2025	112 199,08	10/01/2025	18/11/2022	12,20%	0,09%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP CRBC LONGEVITE	O	1 000 000	1 133 397,53	06/01/2025	1 134 511,26	13/01/2025	28/10/2022	13,45%	0,10%
L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP L'ACM KIMIA	M	10 000	11 026,77	10/01/2025	11 036,00	17/01/2025	28/10/2022	10,36%	0,08%
L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP L'ACM PERFORMANCE	O	10 000	12 231,76	10/01/2025	12 250,00	17/01/2025	28/10/2022	22,50%	0,15%
L'ARCHER CAPITAL ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP RAPEC	O	10 000	11 226,37	10/01/2025	11 234,00	17/01/2025	11/11/2022	12,34%	0,07%
MAKEDA ASSET MANAGEMENT	UBA CAMEROUN	FCP MAKEDA HORIZON	O	10 000	10 940,92	20/12/2024	10 955,25	27/12/2024	11/05/2023	9,55%	0,13%
SOCIETE GENERALE CAPITAL ASSET MANAGEMENT CENTRAL AFRICA	SOCIETE GENERALE CAMEROUN	FCP SOGEFIRST	O	10 000	10 656,00	09/01/2025	10 667,00	16/01/2025	18/01/2024	6,67%	0,10%
Mensuelles											
AFRICA BRIGHT ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ABD KOMO	A	10 000	10 128,85	10/01/2025	10 128,85	17/01/2025	11/08/2022	1,29%	0,00%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS CONFORT	O	10 000	11 569,00	10/12/2024	11 743,00	14/01/2025	19/07/2022	17,43%	1,50%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS TRESO PRIVILEGE	M	10 000	11 415,00	10/12/2024	11 473,00	14/01/2025	19/07/2022	14,73%	0,51%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS PROMO PME	M	10 000	11 270,00	10/12/2024	11 318,00	14/01/2025	19/07/2022	13,18%	0,43%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	O	10 000	13 957,29	13/12/2024	14 032,13	10/01/2025	21/12/2018	40,32%	0,54%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST LIQUIDITES	M	10 000	11 748,79	13/12/2024	11 790,20	10/01/2025	17/09/2021	17,90%	0,35%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	O	100 000	118 801,80	13/12/2024	119 197,32	10/01/2025	05/04/2021	19,20%	0,33%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	A	100 000	118 544,77	06/12/2024	117 949,78	03/01/2025	06/08/2021	17,95%	-0,50%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	ECOBANK CAMEROUN	FCP HARVEST TRESORERIE	M	10 000	12 938,30	13/12/2024	12 985,36	10/01/2025	11/10/2019	29,85%	0,36%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP BGFIBank ATLAS	O	100 000	111 564,19	13/12/2024	112 199,08	10/01/2025	18/11/2022	12,20%	0,57%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP CRBC LONGEVITE	O	1 000 000	1 129 169,46	16/12/2024	1 134 511,26	13/01/2025	06/02/2023	13,45%	0,47%
Trimestrielles											
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS CONFORT	O	10 000	11 443,00	08/10/2024	11 743,00	14/01/2025	19/07/2022	17,43%	2,62%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS TRESO PRIVILEGE	M	10 000	11 306,00	08/10/2024	11 473,00	14/01/2025	19/07/2022	14,73%	1,48%
ESS ASSET MANAGEMENT	ORABANK GABON	FCP ESS PROMO PME	M	10 000	11 175,00	08/10/2024	11 318,00	14/01/2025	19/07/2022	13,18%	1,28%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP ATLANTIQUE PERFORMANCE	O	10 000	13 805,27	11/10/2024	14 032,13	10/01/2025	21/12/2018	40,32%	1,64%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST LIQUIDITES	M	10 000	11 657,15	11/10/2024	11 790,20	10/01/2025	17/09/2021	17,90%	1,14%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP EVEREST FINANCE RENDEMENT	O	100 000	117 559,47	11/10/2024	119 197,32	10/01/2025	05/04/2021	19,20%	1,39%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP HARVEST ACTIONS CEMAC	A	100 000	116 341,55	11/10/2024	117 949,78	03/01/2025	06/08/2021	17,95%	1,38%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	ECOBANK CAMEROUN	FCP HARVEST TRESORERIE	M	10 000	12 828,44	11/10/2024	12 985,36	10/01/2025	11/10/2019	29,85%	1,22%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BGFIBANK CAMEROUN	FCP BGFIBank ATLAS	O	100 000	110 653,08	11/10/2024	112 199,08	10/01/2025	18/11/2022	12,20%	1,40%
HARVEST ASSET MANAGEMENT	BANQUE ATLANTQUE CAMEROUN	FCP CRBC LONGEVITE	O	1 000 000	1 118 022,08	21/10/2024	1 134 511,26	13/01/2025	06/02/2023	13,45%	1,47%

EVACUATIONS SANITAIRES

La loi de finances 2025 limite la saignée

Les frais seront désormais virés directement aux structures hospitalières.

Les autorités camerounaises semblent déterminées à réduire les évacuations sanitaires. La loi de Finances au Cameroun interdit au chef de poste comptable auprès d'une mission diplomatique de payer lesdits frais directement aux patients. C'est ce que précise la lettre circulaire du ministère des Finances (Minfi) publiée le 31 décembre 2024, portant l'instruction relative à l'exécution des lois de finances, au suivi et contrôle de l'exécution du budget de l'Etat du Cameroun et des autres entités publiques pour l'exercice 2025.

Selon la même circulaire, les crédits réservés aux évacuations sanitaires sont selon le cas, délégués directement aux représentations diplomatiques du Cameroun dans les pays d'accueil. Par conséquent, il est interdit au chef de poste comptable auprès d'une mission diplomatique de payer lesdits frais directement aux patients.

« Dans le cas des évacuations sanitaires dans les établissements hospitaliers locaux, les fonds débloqués à cet effet sont virés dans le comptes bancaires appartenant à ces structures pour règlement de toutes les dépenses y relatives. Le ministre en charge des Finances assure, en liaison avec les missions diplomatiques et postes consulaires, les hôpitaux d'accueil le ministère en charge de la santé publique, la mise à jour périodique des dossiers d'évacuation sanitaire » explique ladite circulaire. La messe semble être dite.

François T. Evembe donne quelques précisions du mode d'emploi sur la question. Les évacuations sanitaires vers les hôpitaux publics nationaux sont privilégiées. Toutefois, en cas de nécessité, il peut être envisagé une évacuation sanitaire dans un établissement privé national ou à l'étranger, conformément aux dispositions du décret du 13 septembre 2000.

L'évacuation sanitaire consiste à transférer le fonctionnaire, son conjoint, ses enfants légitimes reconnus ou adoptifs, d'un établissement hospitalier de première intervention vers un établissement hospitalier public ou privé, national ou étranger de la classe supérieure. L'évacuation sanitaire du fonctionnaire à l'intérieur du territoire national est encore appelée prise en charge. L'évacuation sanitaire proprement dite est ordonnée hors du territoire national. D'après le ministère de la Santé publique, pour bénéficier d'une évacuation sanitaire, il faut être un agent public en service ; un fonctionnaire de l'Etat en service ; un personnel civil de l'Etat ; le conjoint ou la conjointe d'un agent public, d'un fonctionnaire ou d'un personnel civil de l'Etat ; l'enfant légitime, reconnu ou adoptif d'un fonctionnaire de l'Etat ; un fonctionnaire de l'Etat admis à faire valoir ses droits à la retraite. Des textes particuliers fixent les conditions et les modalités de prise en charge par l'Etat des frais d'évacuation sanitaire des membres du gouvernement et assimilé, les personnels civils de l'Etat en poste dans les missions diplomatiques à l'étranger, du Président de la Cour Suprême, du Procureur Général près la Cour Suprême, des personnels militaires et de la Sûreté Nationale. A la question de savoir dans quel cas évacuer, les textes du ministère de la Santé sont clairs : le manque d'équipements appropriés, le manque de spécialistes pour traiter rapidement et efficacement la pathologie dans un établissement hospitalier public de première intervention peuvent être des critères d'évacuation. Pour les conditions à remplir, le patient doit avoir subi les soins dans une formation sanitaire publique ; avoir déposé le dossier dans l'ad-



ministration utilisatrice. La composition du dossier d'évacuation sanitaire semble assez simple. Le demandeur doit déposer une lettre de demande d'évacuation sanitaire signée par le directeur de la formation demanderesse ; (ou lettre de transmission du directeur de l'hôpital initiateur). Un rapport médical en style scientifiquement intelligible co-signé par trois médecins experts ou spécialistes, justifiant la nécessité de l'évacuation sanitaire et précisant les conditions de transport du malade ; un devis estimatif des soins tenant lieu d'accord de principe de l'hôpital d'accueil ; un bulletin de solde récent s'il s'agit d'un fonctionnaire, de son conjoint ou de son enfant ; une copie certifiée conforme de l'acte de naissance pour l'enfant légitime (le cas

échéant) ; une copie certifiée conforme de l'acte de mariage du conjoint ou de la conjointe d'un fonctionnaire (le cas échéant) ; une facture pro forma de transport ; et d'un rapport d'enquête sociale pour un indigent avéré. S'agissant des procédures d'évacuation sanitaire, à l'intérieur du territoire nationale des fonctionnaires est ordonnée par décision du gouverneur de région, après avis obligatoire du conseil régional de la santé, pour les fonctionnaires en poste dans les services extérieurs ainsi que leurs conjoints ou leurs enfants. Par décision du ministre utilisateur, après l'avis obligatoire du conseil national de santé, pour les fonctionnaires relevant des services centraux, ainsi que pour leurs conjoints ou leurs enfants. Le conseil national

de santé dresse un procès-verbal de recommandation d'une évacuation sanitaire signé par le directeur de l'organisation des soins et de la technologie sanitaire, puis transmet le dossier au ministère en charge des Finances. Egalement, le dossier d'évacuation sanitaire transmis selon le cas, au ministre chargé des Finances comprend outre le procès-verbal du conseil national ou régional de santé, l'engagement du fonctionnaire concerné ou pour son compte, d'un tiers, de prendre en charge les frais médicaux non supportés par l'Etat. Enfin, les évacuations sanitaires hors du territoire national sont ordonnées par décision conjointe des ministères chargés des Finances et de la Santé, après avis obligatoire du conseil national de la Santé. Pour ce qui est de la prise en charge des frais d'évacuation, le ministère de la Santé précise que les frais de transport, d'hospitalisation et de soins du fonctionnaire, de son conjoint ou d'un de ses enfants en évacuation sanitaire sont selon le cas, totalement ou partiellement pris en charge par le budget de l'Etat. Pour le paiement de la participation aux frais liés à son évacuation sanitaire, à celle de son conjoint ou de ses enfants, le fonctionnaire subit sur sa rémunération une retenue mensuelle, après émission d'un ordre de recette concomitamment au paiement des frais dus de l'Etat. La durée de la prise en charge d'une évacuation sanitaire ne peut excéder trois mois, sauf en cas d'accident ou de maladie d'origine professionnelle ou en cas de rapport motivé du médecin traitant approuvé par le conseil national de la santé.

Thierry Edjegue

PROJET DE CONSTRUCTION DE L'HÔTEL DU LAC MUNICIPAL À YAOUNDÉ

Plusieurs milliards engloutis

Le nouveau plan d'aménagement présenté le 21 Janvier 2025 fait état de ce que le lac sera désormais un centre de loisirs avec plusieurs infrastructures sauf l'hôtel promis depuis des années.

L'hôtel annoncé était conçu pour être un établissement cinq étoiles et les travaux étaient initialement prévus pour durer trois ans, avec une date de livraison prévue pour le deuxième semestre de 2024. Cependant, à mesure que l'année 2025 s'ouvre il n'y a toujours pas de signe visible de construction sur le chantier, soit plus de deux ans après la pose de la première pierre par le Premier ministre. Le coût du projet est évalué à 80 milliards de francs CFA, et l'Hôtel du Lac devait être construit sur un terrain de 35 288 mètres carrés. Il est censé proposer 218 chambres, 93 résidences de long séjour, 13 000 mètres carrés de bureaux et un centre de congrès d'une capacité de 1 000 personnes. L'infrastructure devrait positionner Yaoundé sur la carte des destinations de conférences en Afrique, offrant des installations de classe mondiale pour les événements et les réunions internationales.

Ce rêve se transforme en cauchemar. Invité à la cérémonie de présentation des études de préféabilité, l'économiste de la santé Dr Albert ZE que nous avons contacté affirme que le nouveau plan d'aménagement de l'espace présenté le 21 Janvier 2025 fait état d'un centre de loisirs avec plusieurs infrastructures notamment un Terrassement, voie multimodale, restaurant VIP, décontamination du lac, jardin pour ne citer que ceux-là sauf l'hôtel promis depuis des années.



Le rêve se transforme en cauchemar.

L'autre grosse révélation est que le bâtiment de l'hôtel sorti de terre deviendra un restaurant VIP. Piloté par le ministère de l'habitat et de l'Urbanisme, le domaine du lac municipal métamorphosé en 16 Lots coutera une ronde somme de 25 milliards CFA.

Présent aux travaux la communauté urbaine de Yaoundé qui suivait de près les travaux de l'hôtel du lac semble dépassé par les événements. Car elle continue d'attendre que le prestataire et le partenaire finissent les travaux. De plus que devient la concession signée avec la société belge IIDG d'exploitation de 100 ans. En effet la femme d'affaires de nationalité belge Dina Elfallahi, voudrait à travers son entreprise International Infrastructure Development Group (IIDG), développer l'hôtel du lac municipal de Yaoundé en

partenariat avec le groupe américain Marriott, qui se contentera de prêter son image de marque à IIDG, à la faveur d'un accord signé entre les deux parties en 2019. Selon le journal panafricain « Africa Intelligence », outre la pandémie mondiale, la société du projet IIDG « qui a obtenu une concession de l'Etat camerounais pour 100 ans », a eu des difficultés d'installation liées à la présence sur le site, de la maison du premier ministre camerounais, Joseph Dion Ngute. La concession d'exploitation, d'une durée de 100 ans, implique plusieurs investissements. IIDG devra non seulement construire l'hôtel, mais également implanter des services complémentaires, tels que des restaurants, des centres de loisirs...

Thierry Edjegue

BUDGET 2025

Le ministre des Finances prescrit une exécution efficiente des ressources

Au cours de la cérémonie de lancement du budget de l'Etat pour le compte de l'exercice 2025, le ministre des Finances Louis Paul Motaze a invité les acteurs de la chaîne budgétaire (les ordonnateurs, élus locaux, opérateurs économiques) à « prendre conscience de leurs responsabilités » pour réaliser le budget de l'Etat voté à 7 317,7 milliards de Fcfa.

Le budget 2025 est officiellement lancé. Louis Paul Motaze, le ministre des Finances a présidé la cérémonie y relative le 15 janvier 2025 à Buea, chef-lieu de la région du Sud-Ouest en présence des acteurs de la chaîne budgétaire. Pour l'exercice 2025, la loi de finances porte sur un budget équilibré en recettes et en dépenses à 7 317,7 milliards de FCFA, en hausse de 39,6 milliards de FCFA (+0,5%) par rapport aux 7 278,1 milliards de FCFA un an plus tôt.

Dépenses publiques

Afin de mieux l'exécuter, le membre du gouvernement a insisté sur la nécessité de mettre en place des dispositifs et procédures adéquates. Pour ce faire, Louis Paul Motaze a déroulé les orientations à suivre. Aux acteurs de l'exécution du budget, il les a invités à « prendre chacun conscience de la responsabilité qui est la leur dans l'atteinte des objectifs de développement ». Cette prise de conscience, estime-t-il en amont, permettrait de limiter les dossiers tardifs d'appel d'offres avec pour conséquence l'attribution tardive des marchés auxquels s'ajoute la faible capacité financière de certains entrepreneurs qui entraîne le retard dans le démarrage et l'exécution des pro-



jets.

Faut-il le rappeler, bien qu'en légère progression de 4% au 3e trimestre 2024 comparé à la même période en 2023 (40,77%), le taux d'exécution du budget d'investissement public (BIP) est resté en dessous de la moyenne car il s'est établi à 44,57%. Pour inverser la tendance, les ordonnateurs en tant que responsables du démarrage à temps des procédures d'appels d'offres, sont appelés à veiller au « suivi de l'exécution des travaux ou prestations engagés jusqu'à leur aboutissement ». Dans la même veine, le ministre des Finances n'a pas manqué de reconnaître l'apport des opérateurs économiques dans l'exécution du budget. Cependant, « vous êtes les principaux contributeurs au budget de l'Etat et le

niveau de réalisation des recettes fiscales dépend essentiellement de votre adhésion à la politique fiscale du gouvernement, et de votre volonté à prendre part à sa mise en œuvre ».

Bonne gouvernance

Garants du respect des procédures et de l'accompagnement des différents acteurs, les services déconcentrés du ministère des Finances, de celui de l'Economie et même des Marchés publics, sont appelés à mettre un accent sur la bonne gouvernance. « Je vous engage par conséquent à mettre en place tous les mécanismes qui s'imposent afin de fluidifier le traitement des dossiers, et vous invite à un plus grand respect des règles éthiques et déontologiques requises

dans l'exercice de vos fonctions », a martelé le Minfi à la suite du président de la République dans son discours à la Nation le 31 décembre dernier.

Les élus locaux ne sont pas en reste. Pour le Minfi, ces derniers doivent capitaliser sur l'avènement de la loi sur la fiscalité locale pour « accélérer le développement » des collectivités territoriales décentralisées (CTD). Grace à cette « opportunité », ils doivent « plus que jamais par le passé, mobiliser les énergies pour optimiser le recouvrement des recettes, accélérer la mise en œuvre des projets retenus dans les budget ».

Du reste, les autres priorités du Cameroun pour 2025 sont axées entre autres sur : le développement des infrastructures de transport et le désenclavement des bassins de production, la réhabilitation et l'extension du réseau routier, la lutte contre le changement climatique, la poursuite de l'exploitation des minerais, la poursuite de l'apurement de la dette intérieure non financière de l'Etat, la mise en production du progiciel AIGLES dédiée à la gestion intégrée des carrières et de la solde. Il faut y ajouter la réhabilitation et l'extension du réseau routier, afin de faciliter la mobilité des personnes et des biens, entre autres. Toutes choses qui exigent de la rigueur et du professionnalisme de la part de tous les acteurs de la chaîne budgétaire, pour plus d'efficacité dans l'exécution du budget 2025. Exécutoire depuis le 1er janvier, le budget de l'Etat pour cet exercice est placé sous le signe d'un budget d'impulsion économique.

Carmen BELIBI

IMPORT-SUBSTITUTION

Zoom sur l'accélération de la production locale

L'action du gouvernement sera orientée vers la réalisation des travaux nécessaires à un déploiement efficace des acteurs et opérateurs qui interviennent dans l'amélioration de la compétitivité et de la productivité de l'économie », a souligné le Ministre des Finances.

Le Cameroun vise en moyenne, un taux de croissance de 8% en 2030 contre 3,8% réalisé en 2024 et 4,1% attendu en 2025. Toutefois, placée sous le signe de « l'impulsion socioéconomique », la loi de finances 2025 devra mettre une emphase sur « l'accélération » de la mise en œuvre de la politique d'import-substitution à travers le Plan intégré d'import-substitution agropastoral et halieutique (Piisah). Après un départ très timide caractérisé par une chute de la plupart des secteurs agropastoraux, le Piisah doit « rentrer cette année dans sa phase de croisière », prescrit Louis Paul Motaze. En d'autres termes, l'Etat du Cameroun va élaborer des politiques pertinentes à même d'inciter la production locale, afin de réduire les importations. En lançant le budget 2025, le



MINFI a indiqué, que la mise en œuvre de la politique d'import-substitution à travers le programme d'Impulsion Initiale et le Plan intégré d'Import-Substitution Agropastoral et Halieutique, sera une préoccupation majeure. Il sera question de favoriser la production locale dans le domaine agropastoral qui est assez vaste ainsi que celui de l'aquaculture.

Cette focalisation sur le développement agropastoral et halieutique n'est pas for-

tuite, mais procède d'une stratégie du gouvernement qui voudrait diminuer, sinon annuler l'importation des produits de ces deux secteurs qui grèvent l'économie. « L'action du gouvernement sera orientée vers la réalisation des travaux nécessaires à un déploiement efficace des acteurs et opérateurs qui interviennent dans l'amélioration de la compétitivité et de la productivité de l'économie », a souligné le Ministre des Finances.

CB

PERFORMANCES ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

La Douane du Sud-Ouest dépasse 49 milliards FCFA de recettes en 2024

Les recettes douanières du Sud-Ouest du Cameroun ont connu une hausse remarquable, atteignant plus de 49 milliards FCFA en 2024 contre 43 milliards FCFA en 2023. Une performance saluée par le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, lors de sa visite dans la région.

En 2024, la région du Sud-Ouest du Cameroun a enregistré une augmentation notable de ses recettes douanières, qui ont atteint 49,04 milliards FCFA, en hausse de plus de 6 milliards par rapport à 2023 (43,62 milliards FCFA). Ces chiffres, révélés lors de la visite du ministre des Finances, Louis Paul Motaze, le 16 janvier 2025, témoignent de l'efficacité accrue des services douaniers de la région.

Accompagné du Directeur général des Douanes, Fongod Edwin Nuvaga, le ministre a visité les services financiers de Buea et Limbe, où un bilan détaillé des réalisations a été présenté. Sous la supervision de Daniel Mongue Nyamsi, Chef de Secteur des Douanes du Sud-Ouest, ce secteur comprend 34 unités réparties dans six départements : Fako, Koupe-Manengouba, Lebiam, Manyu, Mémé et Ndian.

En matière de contentieux, les Douanes ont également intensifié leurs efforts. En 2024, 141 dossiers ont été enregistrés, générant 177,54 millions FCFA de droits compromis et 89,72 millions FCFA d'amendes, contre 83 dossiers en 2023, avec 142,89 millions FCFA de droits compromis et 40,83 millions FCFA d'amendes. Ces résultats reflètent une volonté affirmée de lutter contre la fraude et d'optimiser



les recettes.

Le Chef du Secteur, Daniel Mongue Nyamsi, a exprimé son ambition d'atteindre les objectifs annuels fixés, soit entre 55 et 60 milliards FCFA avec la SONARA, et entre 14 et 15 milliards FCFA hors SONARA. Il a également souligné l'engagement continu des équipes pour améliorer les performances malgré les défis.

Cette hausse des recettes douanières s'inscrit dans une dynamique plus large de redressement économique régional, soutenue par une meilleure gestion et des stratégies de lutte contre les irrégularités. La visite du ministre Louis Paul Motaze marque un encouragement pour les efforts entrepris et met en lumière l'importance stratégique du secteur douanier dans le développement économique du Cameroun.

EXÉCUTION DU BUDGET 2025

Des projets au bénéfice du Sud-Ouest

Centrés sur la reconstruction des infrastructures et le renforcement des entreprises fragilisées par la guerre, ils ont été déroulés par le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, lors de la cérémonie de lancement de l'exercice budgétaire, qu'il présidait le 15 janvier 2025, à Buea.

Avec une enveloppe globale de 7 317,7 milliards FCFA, le budget 2025 accorde une place de choix au développement des régions en crise en général, et celle du Sud-Ouest en particulier. S'il s'inscrit dans la continuité des actions menées ici depuis la tenue du Grand Dialogue national en 2019, ce budget entend amplifier le retour à la normale, tout en arimant la région aux exigences de la Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30).

Selon le ministre des Finances, le challenge consiste à renforcer l'éradication de la violence en cultivant davantage la décriminalisation et en incitant le retour à la paix : « il s'agit de poursuivre le Programme présidentiel de reconstruction et de développement (PPRD) du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, du Comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ainsi que soutenir les entreprises publiques situées dans les zones de conflit et des avantages fiscaux octroyés aux entreprises qui investissent en zone économiquement sinistrée



» indique Louis Paul Motaze.

En effet, le Minfi a déclaré que la région du Sud-Ouest bénéficie d'une enveloppe classique de 59,8 milliards de FCFA, dans le cadre de la loi de finances 2025. Ladite allocation comprend des dotations à gestion centrale et celles à gestion déconcentrée. Elle est dédiée à la poursuite et à l'achèvement des différents projets destinés à améliorer les conditions de vie des populations.

Dans le secteur des infrastructures routières, le budget 2025 prévoit notamment,

10 milliards FCFA pour les travaux de réhabilitation de la route Bekoko-Limbé-Idénau, 7 milliards pour le bitumage de la route Ekondo Titi-Kumba, 4,5 milliards pour les travaux de bitumage de la route Kumba-Mamfé et 4 milliards pour la construction de la route Bangem-Nguti etc. Le secteur de l'Energie enregistrera quant à lui, la fourniture, l'installation et la mise en service du poste haute tension 90/30 KV de la Sonara sans oublier la construction de la centrale thermique à gaz de Limbé.

Pour ce qui est de l'éducation, 219 millions

FCFA ont été prévus pour l'achèvement de la construction et l'équipement du Lycée technique de Ombé ainsi que 600 millions réservés à la poursuite des travaux de réhabilitation et d'extension de la Nasla. Le secteur sanitaire n'est pas lésé et profite de la construction d'un bloc chirurgical et d'hospitalisation (R+1) à l'hôpital de district de Kumba, suivi de celle d'une unité de soins pour la mère et l'enfant à l'hôpital de district de Mundemba avec en prime, une fourniture et installation d'équipements médicaux. Un ensemble d'initiatives qui viendra se greffer à celle initiées depuis le début du processus de reconstruction sus évoqué.

Quelques réalisations

Le ministre des Finances est revenu de manière spécifique sur les réalisations déjà enregistrées ici. Lesquelles s'articulent entre autres, autour de la reconstruction de 11 centres communautaires pour femmes, la construction de 79 écoles, 37 établissements de santé et 37 points d'eau. L'on note également la revitalisation de l'économie locale, grâce à laquelle 1 475 hectares de terres agricoles ont été réhabilités et 2 461 agriculteurs équipés en outils nécessaires aux travaux. 23 marchés ont été construits renforçant ainsi le commerce local et les activités économiques.

CB

DÉCENTRALISATION

La fiscalité locale, levier de développement des Collectivités territoriales

En présidant la cérémonie de lancement du budget, le 15 janvier à Buea, région du Sud-Ouest, le ministre des Finances a répondu aux critiques nées au lendemain de la promulgation de la loi sur la "Fiscalité locale" et précisé les règles du jeu.

La loi 2024/020 du 23 décembre 2024 portant Fiscalité locale a fait couler beaucoup d'eau et de salive. A ces appréhensions et zones d'ombres, le ministre des Finances y a apporté des éclaircissements au cours de la cérémonie de lancement du budget qu'il a présidé mercredi, 15 janvier à Buea.

Pour des associations, syndicats, collectivités territoriales décentralisées etc..., il y a eu allusion à la création d'une nouvelle taxe sur le développement local ; certains, syndicats craignant qu'elle n'augmente la charge fiscale des citoyens. A ce sujet, Louis Paul Motaze précise que cette taxe a toujours existé dans le corpus fiscal camerounais et a toujours été acquittée par les salariés.

« Je voudrais rassurer toutes les parties : cette loi ne crée aucune taxe nouvelle. La taxe de développement locale existe depuis très longtemps dans notre législation et a été jusqu'ici acquittée par les salariés. En effet, cette taxe est simplement une évolution de l'ancienne taxe communale, et reprise dans la loi de 2009 portant fiscalité locale », assure-t-il. D'ailleurs, poursuit-il, elle est le prolongement de l'ancienne taxe communale, reprise dans la loi de 2009 portant fiscalité locale. Elle s'inscrit dans la même logique de contribution en contrepartie des services rendus par les CTD.

En outre, les tarifs de cette taxe restent inchangés et sont adaptés aux capacités contri-



butives de chaque citoyen. A titre d'illustration, pour un salarié percevant un revenu mensuel de 100 000 FCFA, cette taxe s'élève à 1 500 FCFA par an, soit seulement 125FCFA par mois.

Ensuite, il y a l'exclusivité de la compétence en matière de recouvrement des taxes locales, le ministre des Finances explique que cela n'a rien à voir avec une tentative de phagocyter l'autonomie financière des CTD. Il s'agit plus de « maximiser les recettes locales en confiant la collecte à des services dédiés exclusivement à la fiscalité locale et dotées des capacités opérationnelles suffisamment éprouvées ». De plus, le principe de l'interlocuteur fiscal unique répond aux attentes du secteur privé tout en réduisant les conflits de compétences, sans pour autant faire perdre aux CTD leur rôle dans la mesure où des « Unités de Suivi de la fiscalité locales seront mises sur pied.

Quant aux craintes nées sur la centralisation

des recettes escomptées par les CTD par cette exclusivité, des aménagements au compte unique du trésor sont annoncés à travers l'attribution d'un relevé d'identité bancaire aux receveurs municipaux et régionaux. Ces derniers, « désormais connectés au Compte Unique du Trésor », disposent dès lors d'une garantie « de gestion optimale et transparente des ressources collectées à leur profit ». Une approche qui bénéficie du soutien significatif des communes et régions qui, à une majorité de 71% y souscrivent.

La dernière préoccupation qui a reçu les clarifications du ministre des Finances porte sur le retrait de l'extension des centimes additionnels communaux à certains impôts et taxes à l'instar des droits d'accises et de la taxe spéciale sur le revenu. À ce sujet, les préoccupations du secteur privé portant sur les risques d'inflation ont primé. De fait, le gouvernement, dans l'optique de concilier les im-

pératifs fiscaux et les préoccupations économiques, a opté de contenir les risques d'inflation en proposant un taux spécifique réduit à 5 %, bien en deçà du taux général de 10 % appliqué aux autres centimes additionnels communaux.

Dans son allocution, Louis Paul Motaze a insisté sur le fait que la nouvelle loi sur la fiscalité locale, vise à contribuer de manière significative à l'accélération et au renforcement du processus de décentralisation au Cameroun. En effet, la mise en œuvre de cette loi permettra non seulement d'augmenter substantiellement les ressources fiscales affectées aux communes et régions, affermissant ainsi leur autonomie financière, mais également de donner un contenu concret au panier fiscal affecté à l'échelon régional de la décentralisation. Il est également utile de rappeler que les augmentations de recettes escomptées pour les Collectivités Territoriales Décentralisées, devraient davantage résulter de l'amélioration de l'administration de la fiscalité qui leur est dédiée, que de la création de nouveaux impôts locaux ou de l'augmentation des taux et tarifs des prélèvements existants.

A titre d'illustration, la fusion opérée entre le régime de l'impôt libératoire et le régime simplifié d'imposition, pour créer l'Impôt général synthétique (IGS), devrait générer des recettes additionnelles de l'ordre de 51 milliards FCFA, sans pour autant augmenter la charge fiscale des contribuables. De même, le transfert intégral de la collecte des taxes et redevances locales à l'administration fiscale, qui assurait déjà par le passé environ 90% de la collecte des recettes fiscales locales, devrait entraîner des gains de productivité projetés à plus d'une dizaine de milliards de FCFA.

Carmen Belibi

BANGUI ET MOSCOU

Touadéra et Poutine renforcent les liens

En visite officielle à Moscou, le président centrafricain Faustin-Archange Touadéra et son homologue russe Vladimir Poutine entendent renforcer leur partenariat stratégique. Entre coopération économique, enjeux sécuritaires et exploitation des ressources naturelles, cette rencontre s'inscrit dans le contexte d'un rapprochement accru entre la Russie et la Centrafrique, favorisé par la levée récente de l'embargo sur les armes et les diamants.

Le président centrafricain, Faustin-Archange Touadéra, est à Moscou pour



une visite de trois jours où il rencontre ce jeudi 16 janvier son homologue russe, Vladimir Poutine. Au programme des discussions : coopération bilatérale, enjeux sécuritaires et exploitation des ressources naturelles.

Cette visite intervient dans un contexte favorable pour la République centrafricaine, qui bénéficie de la récente levée de l'embargo onusien sur les armes et des restrictions sur les exportations de diamants. Les deux dirigeants ambitionnent de renforcer leurs relations dans des secteurs stratégiques tels que l'économie,

la politique et l'humanitaire.

Parallèlement, Moscou consolide sa présence en Centrafrique. Un mémorandum a été signé entre les deux pays pour l'évaluation et l'exploitation des ressources naturelles, un domaine clé pour le développement de Bangui.

Cette rencontre pourrait marquer une nouvelle étape dans le partenariat russo-centrafricain, qui s'est déjà renforcé depuis le sommet Russie-Afrique de 2023, confirmant l'intérêt stratégique de la Russie sur le continent africain.

Dagora Etroukan

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

La France explore les opportunités d'investissement numérique au Gabon

Le Gabon, leader du numérique en Afrique centrale, attire l'attention des investisseurs français.

La semaine dernière, l'ambassadeur de France au Gabon, Fabrice Mauries, a rencontré le général de brigade Bonjean Rodrigue Mbanza, ministre de l'Économie numérique et des Nouvelles technologies de l'information. Les discussions ont porté sur les opportunités d'investissement dans ce secteur stratégique.

Selon un communiqué officiel du ministère de l'Économie numérique, ces échanges visent à établir un partenariat stratégique entre la France et le Gabon pour renforcer les capacités technologiques du pays tout en favorisant des investissements privés français. « Ces discussions constituent une étape importante pour faire du numérique un levier de développement durable et inclusif », souligne le document.

Le Gabon se positionne en tête des pays d'Afrique centrale en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), avec un score de 74,7 sur 100 selon l'Union internationale des télécommunications (UIT). Le pays occupe la 10e place sur le continent et ambitionne de doubler la contribution du numérique à son PIB d'ici fin 2025, passant de 5 % à une fourchette comprise entre 10 et 12 %.

En 2024, le taux de pénétration d'Internet a atteint 127,85 %, avec 3,2 millions de souscriptions mobiles, représentant 177,94 % de la population. Ce dynamisme offre un terrain fertile pour des investissements extérieurs, en particulier ceux venant de la France, qui pourraient contribuer à consolider la position du Gabon comme acteur clé du numérique en Afrique.

Avec une croissance soutenue du secteur et des projets ambitieux pour les années à venir, ce partenariat stratégique pourrait renforcer les liens économiques entre les deux nations tout en transformant le numérique en un moteur essentiel de l'économie gabonaise.

Amina Ayichatou (stagiaire)

RÉFORMES FISCALES EN CENTRAFRIQUE

Le FMI pour une digitalisation accélérée du système fiscal

Face à la nécessité de redresser ses finances publiques, la République centrafricaine (RCA) accélère la digitalisation de son administration fiscale, avec le soutien du Fonds monétaire international (FMI). C'est ce qu'indique une publication de l'institution le 20 janvier 2025.

Lors de la récente mission d'évaluation du programme de réformes soutenu par la facilité élargie de crédit (FEC) du 9 au 16 janvier à Bangui, le FMI a appelé à une adoption généralisée d'outils numériques pour moderniser la gestion des finances publiques et améliorer la collecte des recettes fiscales.

Le gouvernement centrafricain a déjà mis en place plusieurs outils tels que l'e-tax, pour la déclaration et le paiement électroniques des impôts, Sydonia World, pour dématérialiser les procédures douanières, et Simba, dédié à la planification budgétaire. Ces efforts portent leurs fruits : à fin septembre 2024, le Trésor a mobilisé 29,2 milliards



FCFA (46 millions \$), dépassant les objectifs fixés à 22,01 milliards FCFA avec un taux de réalisation de 106,21 %.

Pour 2025, les ambitions sont encore plus grandes. Le gouvernement prévoit de collecter 139 milliards FCFA de recettes fiscales, soit une hausse significative par rapport aux 29 milliards FCFA initialement prévus en 2024. Cette augmentation re-

flète la volonté des autorités de renforcer la mobilisation des recettes intérieures, tout en luttant contre la corruption et les procédures opaques grâce à la digitalisation.

Cependant, les défis restent nombreux. Selon la Banque mondiale, le faible taux de recouvrement des impôts en Centrafrique s'explique par une économie fragilisée par des années

de conflit, une pauvreté généralisée et un tissu économique affaibli. Une situation qui rend la digitalisation encore plus cruciale pour sécuriser les finances publiques et garantir une exécution budgétaire efficace.

Le président Faustin-Archange Touadéra a salué ces initiatives, les qualifiant « d'outil efficace pour lutter contre la corruption et assurer une meilleure gouvernance financière ». Le FMI, de son côté, insiste sur une utilisation systématique des outils numériques, notamment pour les dépenses par procédures dérogatoires, afin de renforcer la transparence et l'efficacité des finances publiques.

En accélérant la digitalisation de son administration fiscale, la Centrafrique pourrait non seulement améliorer ses performances économiques, mais aussi poser les bases d'un système fiscal moderne et inclusif, essentiel pour répondre aux défis structurels de son économie.

Bougna Etroukan Z. R.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU CAMEROUN

Le tracker Ym@ne imposé aux transporteurs

Le ministère des Transports a accordé aux transporteurs camerounais un délai supplémentaire de trois mois, jusqu'au 31 mars 2025, pour équiper leurs véhicules du système de suivi centralisé Ym@ne Driver.

Initialement prévue pour début 2025, cette mesure vise à renforcer la sécurité routière dans un pays où les accidents causent chaque année plus de 1200 décès.

Ce système de gestion innovant utilise des technologies avancées, telles que la géolocalisation et les caméras intelligentes, pour surveiller en temps réel les véhicules transportant

des produits divers ou dangereux. Il suit également les paramètres biométriques des conducteurs, tout en évaluant l'environnement des véhicules. Ces fonctionnalités s'inscrivent dans le cadre de la campagne spéciale de surveillance et de répression des infractions routières, lancée le 1er novembre 2024 et prévue jusqu'à fin janvier 2025.

Malgré l'objectif de sécurité, les syndicats de transporteurs ont soulevé des préoccupations financières, soulignant le coût élevé des dispositifs. En réponse, les autorités ont revu la grille tarifaire : le kit est désormais

facturé 300 000 FCFA pour les camions et 480 000 FCFA pour les bus, tandis que la redevance mensuelle a été réduite de 55 350 FCFA à 30 000 FCFA. Ces ajustements devraient rendre l'installation plus abordable, bien que le coût annuel reste significatif, atteignant 660 000 FCFA hors taxes pour les camions la première année, avant de baisser à 360 000 FCFA les années suivantes.

L'initiative a pour ambition de réduire significativement les infractions routières et les accidents souvent liés à la surcharge, aux excès de vitesse et à l'épuisement des conducteurs.

Elle s'inscrit dans une démarche plus large de modernisation du secteur des transports au Cameroun, avec un accent particulier sur la sécurité des usagers et la préservation des infrastructures.

Alors que le délai approche, les transporteurs sont invités à se conformer rapidement à cette obligation sous peine de sanctions. Le ministère espère que cette mesure, combinée aux campagnes de sensibilisation et de répression, contribuera à inverser la tendance des accidents routiers et à sécuriser davantage les routes camerounaises.

Yveline M. Douala

ÉNERGIE

Le gouvernement annonce plus de délestages en 2025

Selon le communiqué du ministre de l'Eau et de l'Energie, l'année 2024 a été marquée par des perturbations sur le réseau interconnecté Sud. Conséquence du faible volume d'eau dans les barrages réservoirs.



Le gouvernement cherche à faire face à la crise énergétique. L'une des solutions à ce problème est le rationnement de l'électricité. A en croire le ministre de l'Eau et de l'Energie, cette mesure s'explique par une conjonction de facteurs climatiques et financiers, héritée d'une année 2024 particulièrement difficile.

En effet, dans un communiqué signé de Gaston Eloundou Essomba, le 14 janvier 2025, le gouvernement annonce un plan visant à atténuer les perturbations observées sur le Réseau Interconnecté Sud, courant 2024. Lesquelles ont entraîné un faible volume de mètres cubes d'eau dans les barrages réservoirs. « Le gouvernement, en collaboration avec les acteurs du secteur, a pris des mesures [...] pour garantir un retour à la normale dans les meilleurs délais », a affirmé le membre du gouvernement.

Déficit hydrologique

Un déficit hydrologique majeur en 2024, causé par de faibles précipitations, a entraîné une réduction de plus de 2 milliards de mètres cubes d'eau dans les barrages-réservoirs. Cette pénurie d'eau a considérablement impacté les centrales hydroélectriques, notamment celles de Songloulou, d'Edea et de Memve'ele, dont la production a atteint des niveaux historiquement bas.

La centrale hydroélectrique de Memve'ele a vu sa production chuter de 200 mégawatts en novembre à seulement 35 mégawatts actuellement, en raison d'un étiage particulièrement sévère. Par ailleurs, l'arrêt prolongé des centrales thermiques de Kribi et Dibamba depuis septembre 2024 a plongé le réseau électrique dans une situation critique. Le Cameroun dispose d'un potentiel hydroélectrique important, avec environ 12 500 mégawatts de puissance exploitable, mais la production actuelle ne couvre pas les besoins croissants de la population.

Pour faire face aux défis énergétiques, le gouvernement camerounais a élaboré un plan stratégique axé sur trois principaux axes. Premièrement, l'optimisation des centrales existantes vise à accroître leur efficacité et leur production. Deuxièmement, le renforcement de l'approvisionnement en combustibles pour les installations thermiques est crucial pour garantir leur fonctionnement. Troisièmement, une contribution accrue des industries est attendue via des aménagements de leur consommation énergétique.

Cependant, cette approche n'est pas nouvelle et avait déjà été mise en œuvre en 2024, lorsque les centrales thermiques ont été présentées comme une alternative temporaire aux délestages. Malheureusement, ces installations se sont avérées très gourmandes en carburant, nécessitant un financement colossal de 18 milliards de FCFA sur seulement deux mois, selon des chiffres communiqués par Eneo.

Carmen BELIBI

SECTEUR EXTRACTIF AU CAMEROUN

Vers une gouvernance optimisée pour des revenus accrus

Malgré son adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), le Cameroun peine à tirer pleinement parti de ses immenses ressources naturelles. Entre défis de gouvernance, faibles performances fiscales et dépendance économique, le pays doit s'engager dans des réformes structurelles ambitieuses pour transformer ces richesses en moteur de développement durable.



Le Cameroun, riche en ressources naturelles, continue de faire face à des défis majeurs dans l'exploitation et la gestion des revenus issus de son secteur extractif. Malgré l'adhésion à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) depuis 2005, des efforts restent à fournir pour maximiser l'impact économique de ces richesses.

L'ITIE, créée en 2002, est une norme mondiale visant à améliorer la transparence et la gouvernance dans le secteur extractif. Pour le Cameroun, cette adhésion a contribué à une meilleure traçabilité des revenus générés par l'exploitation pétrolière, gazière et minière. Entre 2014 et 2021, les recettes budgétaires issues de ce secteur ont atteint des niveaux variables, culminant à 908,28 milliards de FCFA en

2019 avant de baisser à 663,05 milliards en 2020 sous l'effet de la pandémie de Covid-19.

Cependant, l'adhésion à l'ITIE n'a pas encore permis d'éliminer complètement les problématiques de corruption, de mauvaise gouvernance et de partage équitable des revenus. La suspension du Cameroun de l'ITIE en 2023, en raison du retard dans la soumission de son rapport annuel 2022, illustre la nécessité d'un engagement soutenu et rigoureux pour maintenir les avancées enregistrées.

Le Cameroun est confronté à plusieurs défis structurels : 1) Corruption et manque de transparence : La gestion des ressources reste entachée par une malgouvernance qui limite l'efficacité des recettes ; 2) Faible mobilisation fiscale : Les performances en matière

de collecte des revenus sont en décalage avec le potentiel offert par les richesses naturelles ; Infrastructure et innovation limitées : 3) La faiblesse des investissements dans les technologies et l'exploitation responsable ralentit l'expansion du secteur extractif.

Pour transformer durablement la richesse naturelle du Cameroun en développement économique, plusieurs pistes d'action sont envisageables : i) Renforcer la conformité aux normes ITIE : Le Cameroun doit restaurer son statut d'État membre actif en soumettant ses rapports en temps opportun et en intensifiant les efforts de transparence ; ii) Digitaliser le suivi des recettes : Mettre en place des outils numériques pour surveiller la collecte des revenus et limiter les pertes liées à la corruption ; iii) Valo-

riser localement les ressources : Encourager la transformation sur place des matières premières pour capter davantage de valeur ajoutée ; iv) Former et impliquer les communautés locales : Associer les populations des zones extractives à la gouvernance pour promouvoir une gestion inclusive et équitable des ressources ; v) Diversifier l'économie : Réinvestir les revenus du secteur extractif dans des industries non liées aux ressources naturelles pour réduire la dépendance économique.

Le Cameroun dispose d'un potentiel immense dans le secteur extractif, mais pour que celui-ci devienne un levier de développement durable, une gouvernance renforcée est essentielle. L'adhésion à l'ITIE est un premier pas important, mais ne constitue pas une solution miracle. En intégrant des réformes structurelles et en renforçant la transparence, le pays pourrait transformer la « malédiction des ressources naturelles » en une véritable opportunité de croissance.

Alors que le pays vise à relancer sa crédibilité sur la scène internationale, il est urgent que le Cameroun consolide ses acquis en matière de transparence et adopte une approche proactive pour maximiser les retombées économiques de ses ressources naturelles.

Bouagna Etroukan Z. R.

VIE CHÈRE

L'accès à l'eau potable au Cameroun face à l'augmentation des tarifs

Dans un contexte social et économique tendu, l'entreprise publique Camwater, chargée de la gestion de l'eau potable en milieu urbain et périurbain, a annoncé un report de l'augmentation des tarifs du mètre cube d'eau à l'après-élection présidentielle de 2025. Cette mesure, prévue pour 2027, s'inscrit dans une stratégie visant à éviter des remous sociaux pendant une année d'élection cruciale.

Dans un communiqué en date du 15 janvier 2025, selon Blaise Moussa Directeur général de Camwater, cette augmentation se fera sous le contrôle du gouvernement, après consultation des parties prenantes, et dans le respect des règles en vigueur. Mais déjà, la Banque mondiale, partenaire des réformes du secteur, presse le gouvernement de réajuster les tarifs pour garantir la viabilité des infrastructures et l'efficacité des services.

Malgré ces discussions tarifaires, les besoins urgents en infrastructures restent au centre des préoccupations. La croissance démographique et l'urbanisation

rapide augmentent la pression sur les ressources en eau. Les réseaux existants, vieillissants et insuffisants, n'arrivent pas à répondre aux besoins d'une population en pleine expansion. Les zones rurales et périurbaines, souvent marginalisées, souffrent d'un manque chronique d'accès à l'eau potable.

Des investissements massifs et une modernisation structurelle sont indispensables pour assurer un système de distribution plus durable. À cela s'ajoute la gestion des pertes d'eau dans les réseaux, estimées à des niveaux alarmants, qui pénalisent davantage la fourniture de ce bien essentiel.

Le gouvernement camerounais fait face à un dilemme. Alors que les prix des produits de première nécessité ne cessent d'augmenter, une hausse des tarifs de l'eau pourrait être perçue comme une provocation sociale. Le souvenir des manifestations populaires passées reste vivace, poussant Yaoundé à la prudence.

Avec une inflation record de 7 % en 2024, la priorité semble être la stabilité sociale, même si cela implique de différer

des réformes nécessaires. Les experts estiment toutefois que l'inévitable ajustement tarifaire pourrait être amorti par des mécanismes d'aide aux ménages les plus vulnérables.

Face à cette situation critique, des pistes sont à envisager pour rendre l'eau potable plus accessible et durable. Le développement de sources alternatives, comme le captage des eaux de surface ou l'extension des projets de forages dans les zones reculées, pourrait réduire la pression sur les infrastructures actuelles. De même, une meilleure gestion des ressources disponibles, notamment par la réduction des gaspillages et la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'eau, est essentielle.

L'accès à l'eau potable au Cameroun reste un enjeu critique, mêlant questions économiques, sociales et infrastructurelles. Alors que les tarifs sont appelés à augmenter, le gouvernement devra allier prudence et anticipation pour garantir un avenir où l'eau, ressource vitale, reste accessible à tous.

BEZR

PERFORMANCE

Le PAD maintient ses notes « A » et « A2 » pour la 3^e année consécutive

Pour la troisième année consécutive, l'agence Bloomfield Investment Corporation attribue les notes « A » (long terme) et « A2 » (court terme) au Port autonome de Douala (PAD). Ces évaluations, accompagnées d'une perspective stable, confirment la solidité financière et la capacité de l'entreprise à faire face aux défis économiques mondiaux, malgré un ralentissement du commerce international et une baisse du trafic des marchandises.



Le Port autonome de Douala (PAD) confirme sa robustesse financière en obtenant, pour la troisième année consécutive, les notes « A » (long terme) et « A2 » (court terme) attribuées par l'agence Bloomfield Investment Corporation. Ces évaluations, assorties d'une perspective stable, témoignent de la solvabilité et de la solidité financière de cet acteur stratégique du commerce international.

Malgré un environnement économique mondial complexe, marqué par un ralentissement du commerce international et une baisse du trafic des marchandises, le PAD affiche une gestion exemplaire. Son approche stratégique lui permet de maintenir une liquidité robuste et un accès favorable aux marchés financiers.

Selon Bloomfield, le PAD bénéficie d'une « qualité de crédit élevée », traduite par la note « A » pour le long terme, et d'une forte certitude de remboursement, exprimée par la note « A2 » pour le court terme. Ces évaluations reposent sur des résultats nets bénéficiaires, une trésorerie confortable, et une flexibilité financière appréciable.

Cependant, des défis subsistent, notamment une baisse du trafic global liée à la diminution des exportations et des performances légèrement en deçà des prévisions. Malgré cela, le PAD maintient son engagement en faveur de l'amélioration continue, en poursuivant des programmes de développement stratégiques.

Les notations financières jouent un rôle clé pour les investisseurs. Elles fournissent des indicateurs fiables sur la solvabilité d'une institution. Pour le PAD, ces notes élevées renforcent la confiance des partenaires financiers et témoignent d'une gestion prudente face aux défis économiques locaux et internationaux.

Le PAD entend consolider ses acquis tout en mettant en œuvre des actions concrètes pour améliorer ses résultats dans les années à venir. Cette ambition s'inscrit dans une stratégie globale visant à répondre aux besoins croissants des acteurs économiques régionaux et internationaux.

En maintenant ses notes financières élevées pour la troisième année consécutive, le Port autonome de Douala s'impose comme un pilier du commerce maritime en Afrique. Cette performance reflète non seulement une gestion efficace, mais aussi une résilience face à un environnement économique mondial incertain.

Emmanuel Um

MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Le PAD et NEGRI signent une convention

Le Port Autonome de Douala (PAD) et la société française NEGRI signent une convention pour la construction du quai 17 et la modernisation du terminal à conteneurs. Un projet de 70 milliards FCFA qui répond aux enjeux croissants du trafic portuaire et positionne le Cameroun comme un hub logistique régional.



La salle de conférence du PAD, a abrité le vendredi 17 janvier 2025 la signature de la convention entre le PAD et la société NEGRI en vue de la construction du quai 17 du terminal à conteneurs du Port de Douala-Bonabéri. Une étape décisive pour le Port de Douala-Bonabéri. Ce partenariat vise la construction de 250 mètres linéaires de quai supplémentaire, l'aménagement de 7,9 hectares de terre-pleins et la réhabilitation des infrastructures existantes. Ce projet répond aux prévisions de saturation du terminal à conteneurs d'ici 2028, conséquence de l'accroissement continu du trafic maritime.

D'un coût total de 70 milliards FCFA, le projet est financé par trois banques locales

; Banque Atlantique Cameroun ; Bange Bank Cameroun et CCA Bank, sous la supervision de cabinets financiers spécialisés. La société de projet, la Société de Construction et d'Exploitation au Port de Douala-Bonabéri (SCEPDB), créée à cet effet, est chargée de la conception, de la construction et de l'exploitation temporaire des infrastructures pour une durée de 10 ans.

Les retombées économiques s'annoncent prometteuses notamment la création d'emplois directs et indirects ; la réduction des coûts logistiques pour les opérateurs et la hausse des revenus portuaires. En intégrant des équipements modernes comme les portiques automatisés sur pneus (RTG), ce projet

permettra d'optimiser les opérations portuaires tout en augmentant la flexibilité de gestion des conteneurs.

Depuis la reprise en main du terminal à conteneurs en 2020, le PAD a investi massivement pour moderniser ses infrastructures et accroître ses capacités. Avec plus de 49 milliards FCFA d'investissements depuis 2020, le terminal est à présent équipé d'engins de maintenance de dernière génération et de systèmes de gestion innovants. Ces efforts ont permis une augmentation de la productivité navire, passée de 15 à 27 mouvements à l'heure, et une réduction du temps d'attente des navires, passé de 5,77 jours en 2020 à 2 jours en moyenne.

Le projet du quai 17 s'inscrit dans le cadre du Schéma Directeur de Développement 2022-2025, qui ambitionne de transformer le Port de Douala en un hub logistique d'envergure internationale. En allégeant la pression sur les ressources publiques grâce au mécanisme de Partenariat Public-Privé (PPP), le Cameroun fait un pas de plus vers une gestion moderne et durable de ses infrastructures stratégiques.

Pour le Directeur général du PAD, « ce projet transcende le simple cadre d'un chantier d'infrastructure : il reflète notre volonté de positionner le terminal à conteneurs de Douala-Bonabéri comme un modèle régional de modernisation et d'innovation ».

NEGRI, filiale du groupe français SPIE Batignolles, apporte son expertise centenaire dans les ouvrages maritimes. Déjà présente au Cameroun depuis 2014, la société a réalisé des projets emblématiques à Douala-Bonabéri, garantissant une exécution sans heurt et dans le respect des normes internationales.

Emmanuel Um

DÉSENCLAVEMENT DE LA ZONE PORTUAIRE DE KRIBI

La BAD accorde un prêt de 26 milliards FCFA au Cameroun

Ce financement est destiné à financer la deuxième phase du projet d'aménagement des routes de désenclavement de la zone industrielle-portuaire de Kribi (Parzik).

Une bouffée d'oxygène pour le Cameroun. La Banque Africaine de Développement (BAD) va prêter à l'Etat du Cameroun, une somme de 26 milliards de FCFA (39, 629 millions d'euros). Ce financement ouvre la voie à la deuxième phase du Projet d'aménagement des routes de désenclavement de la zone industrialo-portuaire de Kribi (Parzik), dont l'objectif est de renforcer les infrastructures portuaires pour positionner Kribi comme un hub majeur en Afrique. Par un décret du 14 janvier, Paul, Biya, président de la République a habilité, Alamine Ousmane Mey, ministre de l'Economie, de la planification et de l'aménagement du territoire (Minepat) à signer avec l'institution bancaire cet accord de prêt.

Concrètement, la deuxième phase du projet Parzik, met un accent sur le tronçon Edéa-Kribi, nécessaire pour répondre aux besoins urgents de fluidification et de sécurisation du trafic dans cette ville portuaire. Également, l'aménagement de la voie expresse Lolabé-Campo et la création d'une liaison routière entre le Port de Kribi et plusieurs agro-industries. L'objectif est d'améliorer l'accessibilité et la connectivité du Complexe industrialo-portuaire de Kribi,



Le Minepat, Alamine Ousmane Mey

tout en réduisant les coûts de transport.

Le projet Parzik, d'un montant de 215,690 millions d'euros, vise à moderniser le système de transport à Kribi en optimisant l'efficacité du complexe industrialo-portuaire, tout en promouvant l'intégration économique régionale. Son but est aussi d'accroître les échanges commerciaux entre le Cameroun et ses pays voisins, tels que la République de Guinée Equatoriale, le Tchad et la République Centrafricaine. Cela devrait contribuer à renforcer les liens économiques entre ces pays et à promouvoir une croissance économique régionale plus forte.

Selon Serges N'Guessan, directeur général de la Banque africaine de développement (BAD) pour la région Afrique Centrale, le Parzik a bénéficié d'un financement de 75

milliards de FCFA, soit environ 114 millions d'euros, pour sa première phase. Cette initiative devrait avoir un impact positif sur l'économie locale et régionale. Le projet contribuera au renforcement de l'intégration régionale en Afrique centrale, une priorité pour les dirigeants de la Cemac.

"Il est important de noter que la réussite d'un projet de cette envergure nécessite une gestion efficace des parties prenantes, comme mentionné dans les meilleures pratiques de gestion de projet. Cela implique de comprendre les besoins et les attentes des différentes parties prenantes, notamment les communautés locales, les entreprises et les autorités régionales" a souligné Serge N'Guessan.

Dans son discours du 31 décembre 2024, le président Paul Biya a mis en avant les efforts constants du gouvernement pour rétablir et transformer l'économie camerounaise de manière structurelle. Cette transformation s'opère notamment à travers la mise en place progressive de zones économiques spéciales.

Le gouvernement a poursuivi ses efforts pour rétablir et transformer l'économie en mettant en place des initiatives telles que la zone industrielle intégrée du Port autonome de Kribi. Cette zone est dédiée à la transformation de matières premières comme le cacao, le café et l'hévéa.

Carmen Belibi

LUTTE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES

L'Afrique intensifie ses efforts avec le Programme phytosanitaire africain

Ce lundi 20 janvier 2025, à la Falaise Bonapriso de Douala, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a présidé l'ouverture d'un atelier régional. Cet événement, organisé sous l'égide de l'Union africaine, s'inscrit dans le cadre du Programme phytosanitaire africain (PPA). Ce programme vise à renforcer les capacités des pays africains pour protéger la santé des végétaux, un enjeu crucial pour la sécurité alimentaire et économique du continent.

Le Cameroun accueille du 20 au 24 janvier 2025, un atelier de renforcement des capacités destiné aux agents de surveillance phytosanitaire. Organisé par le Programme phytosanitaire africain (PPA), en partenariat avec la FAO et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), cet événement ambitionne de doter les participants des compétences nécessaires pour collecter efficacement des données sur les organismes nuisibles.

Avec les changements climatiques, l'intensification des échanges commerciaux et la croissance démographique, les organismes nuisibles se déplacent plus rapidement et s'adaptent à de



nouveaux environnements. Ces parasites détruisent jusqu'à 40 % des cultures mondiales, causant des pertes économiques annuelles de 220 milliards de dollars et aggravant l'insécurité alimentaire. En Afrique, la situation est encore plus critique : entre 30 % et 60 % des cultures sont détruites chaque année, représentant un manque à gagner de 65,5 milliards de dollars.

Le Programme phytosanitaire

africain se présente comme la première initiative panafricaine visant à répondre à ces défis. Ce programme quinquennal soutient 54 pays du continent en renforçant leurs systèmes de surveillance, de détection et d'élimination des organismes nuisibles. Sa phase pilote, lancée en 2023, concerne 11 pays, dont le Cameroun, l'Égypte, et le Mali, pour ne citer que quelques exemples.

Le PPA a pour ambition de :

prévenir l'introduction et la dissémination des organismes nuisibles ; d'améliorer les systèmes de surveillance et d'alerte précoce ; de renforcer la sécurité alimentaire et la résilience agricole ; de faciliter le commerce agricole grâce à des normes harmonisées ; et de promouvoir la coopération régionale face aux défis phytosanitaires.

La mise en œuvre du PPA repose sur une coordination étroite

entre les ONPV (organisations nationales de la protection des végétaux), les CER (communautés économiques régionales) et les bureaux de la FAO. Des formations, telles que l'atelier de formation des formateurs organisé au Caire en 2023, permettent de doter les pays participants d'outils technologiques pour détecter et éradiquer les menaces phytosanitaires.

D'ici 2026, le PPA couvrira l'ensemble des pays africains. L'objectif est de garantir l'autonomie des pays participants pour maintenir des systèmes phytosanitaires robustes. La collaboration avec des partenaires comme l'APHIS (USDA) a déjà permis de fournir des équipements et des formations clés.

Le Programme phytosanitaire africain marque une étape cruciale pour l'Afrique dans sa lutte contre les organismes nuisibles. En renforçant les capacités locales et en promouvant une coopération régionale, il pose les bases d'une agriculture durable et compétitive, essentielle pour le développement économique et la sécurité alimentaire du continent.

Emmanuel Um

PROGRAMME PHYTOSANITAIRE AFRICAIN

Un instrument pour sauver les échanges commerciaux

Ce lundi 20 janvier 2025 à Douala, le Cameroun a abrité et est allé à l'école de la préservation, la promotion et de la protection de l'environnement commercial de ces produits agricoles.

L'agriculture occupe plus de 50% de l'économie du Cameroun, il est de bonne guerre qu'un programme comme celui-ci, mobilise le ministre de l'agriculture et du développement durable du Cameroun. Avoir pris part au lancement des travaux et activités de ce gadget, rehausse l'image des échanges commerciaux entre le Cameroun et les autres pays africains ayant aussi pris part. Et surtout sa présence, souligne l'importance de ces assises et révèle les enjeux des politiques agricoles au Cameroun.

Le programme phytosanitaire africain qui a déroulé son tapis au Cameroun, avait pour mission d'aider les pays africains à lutter contre les organismes nuisibles aux végétaux en leur donnant des outils de surveillance, détection et d'éradication des parasites à l'origine des « maladies des végétaux importants sur le plan réglementaire, économique et environnemental », dont les conséquences sont néfastes pour une économie nationale. Selon les chiffres de l'organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), 40% des cultures dans le monde sont détruites par les organismes nuisibles aux végétaux. Ce qui traduit une perte de 220 milliards de Dollars par an, entraînant une insécurité alimentaire.

Les outils pour sauver les écono-



mies africaines

Pour lutter contre ces organismes nuisibles, une gangrène pour les économies africaines encore fébriles, le PPA a recommandé aux pays africains, l'utilisation des nouvelles technologies pour prévenir les organismes nuisibles. Ces technologies consistent à la prévention de la dissémination des organismes nuisibles, l'amélioration de la surveillance des organismes nuisibles, la mise sur pied d'un système d'alerte précoce, la résilience de l'agriculture face aux organismes nuisibles envahissants, l'harmonisation des pratiques phytosanitaires, la coordination des stratégies régionales de protection des végétaux, le renforcement des compétences techniques, la facilitation des échanges et le renforce-

ment de la collaboration régionale sur les nouveaux enjeux phytosanitaires.

Ces recommandations visent à bâtir une agriculture durable, des échanges commerciaux sains et une sécurité alimentaire assurée en Afrique. Selon des chiffres dignes de foi, l'Afrique perd chaque année entre 30 et 60 % des cultures, près de 65.5 milliards de dollars qui s'envolent par la non maîtrise de la santé des végétaux.

Le programme phytosanitaire africain : la bouffée d'oxygène

Le PPA fournit aux pays africains des stratégies pour améliorer leurs échanges commerciaux. Ce transfert de compétences consiste à la formation des formateurs. Presque une 100 de professionnels de la

santé des végétaux ont participé aux ateliers organisés. De l'Égypte plus précisément au Cameroun à Douala, le PPA a créé une plateforme de diagnostic des échanges commerciaux pour permettre aux différents pays de comprendre les enjeux des échanges commerciaux. Surtout les faire comprendre pourquoi les échanges commerciaux ne décollent pas. Pour activer leur décollage, le PPA propose l'accès aux outils numériques, pour lutter efficacement aux organismes nuisibles et aux maladies des végétaux.

Ces travaux de Douala, ont permis de construire une masse critique de professionnels phytosanitaires spécialisés dans la surveillance numérique et la prévention des organismes nuisibles. Au regard de l'évolution des données, la sécurité alimentaire et la promotion de l'agriculture durable réécriront leur lettre de noblesse à travers la santé végétale après les assises de Douala.

Le PPA envisage dans les prochaines années, des réunions mensuelles de coordination pour élaborer des plans opérationnels pour chaque pays. Mais pour y arriver, le PPA, a besoin des fonds. De 2023 à 2024, c'est le Secrétariat de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux qu'il a apporté son soutien financier à toutes les actions organisées par le PPA. Cette Convention souligne qu'elle continuera à soutenir le PPA et exhorte d'autres bailleurs de fonds à se joindre afin de promouvoir la sécurité alimentaire.

Arnaud Ndi

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Adapter les infrastructures routières : un enjeu vital pour l'Afrique

Face à un réseau routier africain largement inaccessible pour les populations rurales et menacé par les effets du changement climatique, les investissements dans des infrastructures durables s'imposent comme une urgence stratégique. Entre entretien préventif, renforcement des routes et intégration de la résilience climatique, l'Afrique doit relever le défi d'un développement économique inclusif tout en préservant ses infrastructures vitales des aléas climatiques.



Un réseau routier fiable est indispensable pour dynamiser l'économie africaine et connecter les populations aux opportunités économiques, aux services de base et aux marchés. Pourtant, en Afrique, seulement un tiers des populations rurales vivent à moins de deux kilomètres d'une route praticable en toutes saisons. Ce taux d'accessibilité, l'un des plus faibles au monde, freine considérablement la croissance économique et sociale du continent.

La région devrait bénéficier d'investissements massifs dans ses infrastructures routières d'ici 2030,

avec une moyenne annuelle de 4,6 milliards de dollars injectés dans le secteur. Ces investissements visent à améliorer l'accès routier et à soutenir le développement économique, mais ils sont menacés par les impacts croissants du changement climatique.

La hausse des températures, les précipitations accrues et les inondations constituent des menaces majeures pour les routes africaines. Les infrastructures routières, déjà sous pression, risquent des dégradations accélérées, entraînant des

coûts élevés de maintenance et des perturbations économiques. Selon une étude de la Banque mondiale, l'impact des événements climatiques extrêmes sur les routes africaines pourrait aggraver les disparités régionales et freiner le développement.

Sans adaptation, les routes seront exposées à des fermetures fréquentes, affectant les chaînes d'approvisionnement, la mobilité et l'accès aux services essentiels. Les coûts indirects de ces perturbations s'ajouteront à ceux de la réparation et de l'entre-

tien.

Pour faire face à ces défis, il est impératif d'intégrer la résilience climatique dans la planification et la gestion des infrastructures routières. L'étude propose une méthodologie pour comparer les coûts de l'inaction aux bénéfices des mesures préventives : i) Entretien préventif : Assurer un entretien régulier est la solution la plus efficace pour limiter l'impact climatique sur les routes ; ii) Renforcement des infrastructures : Adapter les routes à la hausse des températures peut être fait à un coût marginal relativement faible. En revanche, renforcer leur résistance aux inondations implique des investissements plus importants, nécessitant une évaluation approfondie des impacts économiques ; iii) Analyse des scénarios climatiques : Pour éviter les erreurs de surinvestissement ou de sous-investissement, les planificateurs doivent considérer une large gamme de projections climatiques. Pour mettre en œuvre ces recommandations, les capacités financières, techniques et institutionnelles du secteur routier en Afrique doivent être renforcées. Des initiatives comme l'Africa Climate Re-

silient Investment Facility (AFRIF), soutenue par la Banque mondiale et ses partenaires, visent à intégrer la résilience climatique dans les infrastructures.

Ces efforts nécessitent une coopération internationale et un financement soutenu pour garantir que les infrastructures routières, essentielles à la croissance et au bien-être des populations, puissent résister aux défis posés par le changement climatique. Ce n'est qu'en investissant dès maintenant dans des infrastructures durables que l'Afrique pourra bâtir un avenir résilient et inclusif.

Cette synthèse est celle d'une étude ayant bénéficié de l'appui financier du ministère du Développement international du Royaume-Uni (DfID), du Fonds nordique de développement (NDF), du Kreditanstalt für Entwicklung (KfW), de l'Agence française de développement (AFD), du Programme de partenariat entre la Banque et les Pays-Bas (BNPP) et du Fonds fiduciaire pour un développement durable sur le plan environnemental et social (TFESSD).

Yveline M. Douala

3ème édition
CCMA
CEMAC Capital Markets
Awards
24 & 25 Avril 2025

Colloque International
sur le thème
Actionnariat Populaire
en Afrique Centrale :
Contours, Enjeux et Défis

PRESENTATION
DE
L'EVENEMENT

« Si nous mobilisons ne serait-ce qu'un dixième de l'épargne actuelle pour financer les entreprises locales, nous pourrions transformer nos économies. Cela stimulerait l'entrepreneuriat, renforcerait nos PME et consoliderait notre souveraineté économique »

QUEST-CE QUE C'EST ?

L'actionnariat populaire pourrait être un levier pour la croissance économique et la justice sociale, permettant aux Etats de bénéficier de l'épargne locale pour démocratiser le capital et optimiser l'allocation des ressources.

En Afrique, l'actionnariat populaire a émergé depuis les années 1980, et fait face à des défis significatifs : domination des groupes étrangers ; réticence des industriels locaux à ouvrir leur capital.

En Afrique Centrale, la dynamique est plus lente, avec peu de reconnaissance juridique de l'actionnariat populaire. La privatisation des entreprises publiques reste limitée, et le nombre d'actionnaires individuels est faible. L'épargne en zone CEMAC est considérable, et les Etats doivent mobiliser cette épargne pour renforcer les PME locales et promouvoir un capitalisme populaire inclusif.

Cela pourrait transformer l'épargne « improductive » en ressources pour les entreprises créatrices de valeur, stimulant ainsi l'innovation et le développement économique.

Identifier les enjeux politiques, juridiques, sociaux, microéconomiques et macroéconomiques liés à l'actionnariat populaire pour en définir les contours adaptés à nos économies ;

Analyser les programmes nationaux et régionaux destinés à réduire l'illettrisme numérique et financier, en renforçant les capacités des PME, TPME et des épargnants de tous horizons, notamment par l'accès à la formation et à la connaissance des marchés financiers ;

Explorer des mécanismes et mesures efficaces (réglementation, intermédiation, fiscalité, technologie, etc.) pour encourager le développement d'une épargne financière qui contribue à la résilience économique.

Colloque International
Jeudi 24 Avril 2025

1 Actionnariat populaire : Approches conceptuelles et déclinaisons opérationnelles.

2 Le financement de l'actionnariat privé par les marchés d'instruments financiers : Opportunités, contraintes et solutions.

3 Culture financière, littératie numérique, transparence informationnelle : Les clés de voûte de l'actionnariat populaire.

4 Les nouveaux procédés, outils et infrastructures d'accélération de l'inclusion financière capitalistique.

Séminaire Atelier
Vendredi 25 Avril 2025

1. Importance de l'actionnariat populaire pour le développement

- Rôle de l'actionnariat dans la mobilisation de l'épargne locale ;
- Impacts potentiels sur l'économie, financement des entreprises, dynamisation du marché financier, création d'emplois, réduction de la dépendance aux investissements étrangers ;
- Education et sensibilisation financière.

2. Stratégie des entreprises pour attirer les petits actionnaires (dividendes, communications claires, transparence)

3. Rôle des gouvernements et des institutions régionales dans la promotion de l'actionnariat populaire.

4. Fintech et actionnariat populaire : Innovations technologiques au service de l'épargne

- Comment les solutions fintech peuvent simplifier l'investissement pour les plus petits acteurs, en rendant les processus d'achat d'actions plus accessibles et moins coûteux ;
- Exploration des collaborations entre fintech et opérateurs de téléphonie mobile pour développer des plateformes d'investissement mobiles ;
- Utilisation des applications et des services numériques pour sensibiliser et former les utilisateurs sur l'actionnariat populaire, les marchés financiers et les opportunités d'investissement ;
- Analyse de la manière dont ces innovations peuvent contribuer à l'inclusion financière en permettant à un plus grand nombre de personnes de participer à l'économie locale par le biais de l'actionnariat.

Cibles

- > Professionnels du marché financier et monétaire
- > Institutions gouvernementales
- > Organisations internationales et Sous-régionales
- > Investisseurs institutionnels
- > Organisations patronales et Associations aux objectifs d'épargne et d'investissement
- > Entreprises de téléphonie mobile
- > Fintech
- > Start-Ups
- > PME et TPME
- > Réseaux des professionnels (Avocats, Assurances, Banques...)

A propos de La Lettre Sarl

La Lettre SARL est une société de communication dédiée à la promotion de l'économie et des marchés financiers en Afrique Centrale, de la culture financière et au renforcement de l'intégration économique dans la région CEMAC.

Elle édite l'hebdomadaire « La Lettre de la Bourse » qui, depuis sa création s'impose comme un acteur incontournable dans l'univers de la communication économique et financière en Afrique centrale, devenant une référence pour les investisseurs, les entreprises et les décideurs publics.

Connue depuis 2023, pour l'organisation annuelle des « Cemac's Capital Market Awards - Awards du marché des capitaux de la CEMAC » le prestigieux événement qui récompense les acteurs les plus dynamiques et innovants de la sous-région.

Sa mission est de mettre en lumière les enjeux, les opportunités et les acteurs des marchés des capitaux tout en contribuant à l'éducation financière et à l'information économique de qualité, et en axant ses activités sur des valeurs de transparence, de professionnalisme et d'innovation.

Nos Sponsors lors de la deuxième édition 2024

Dans la matinée, au Krystal Palace Hôtel de Douala

Vendredi 25 Avril 2025

Cérémonie de Remise des Awards

CONTACT +237 696 49 24 40 | 677 53 20 32 | 690 23 92 91

lalettresarl@lettre-bourse.com

Dans la matinée, au Krystal Palace Hôtel de Douala

Vendredi 25 Avril 2025

Cérémonie de Remise des Awards